

L'ENFANT

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Date de naissance : _____ ☐ Garçon ☐ Fille

Lieu de naissance : _____

INFORMATIONS FAMILIALES

Mail : _____@_____ (adresse où vous souhaitez recevoir les informations)

Quotient familial CAF : _____ N° d'allocataire CAF : _____

Compagnie d'assurance : _____ Mutuelle (Nom et N°) : _____

Parents : ☐ Célibataire ☐ Mariés ☐ Séparés* ☐ Divorcés* ☐ Union libre ☐ Autres

** Fournir la copie de la décision de justice*

Sait-il nager ?

Pour les activités nautiques, merci de fournir un brevet de natation 50 mètres ou le pass nautique

PARENT / RESPONSABLE LEGAL

Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone portable : _____

Téléphone professionnel : _____

@ mail : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____

Commune : _____

PARENT / RESPONSABLE LEGAL

Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone domicile : _____

Téléphone portable : _____

Téléphone professionnel : _____

@ mail : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Régime (entourez la mention) : MSA, CAF, Autre :

PERSONNE AUTORISE A RECUPERER L'ENFANT

Nom et prénom : _____ Téléphone : _____

Nom et prénom : _____ Téléphone : _____

Nom et prénom : _____ Téléphone : _____

Autorisations parentales

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant
..... En qualité de père* – mère* –tuteur légal* attester sur
l'honneur avoir pris connaissance du contenu du règlement intérieur, en accepter les
conditions (*Barré les ci-dessous les mentions refusés*) et déclare exacts les
renseignements portés sur ce document :

- ✓ Autorise mon enfant à participer à toutes les activités (aquatiques, transport, etc...) organisées par l'association, et atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale.
- ✓ Atteste sur l'honneur avoir bien souscrit une police d'assurance complète responsabilité civile extra-scolaire couvrant tous les risques au bénéfice de mon enfant, en cours de validité.
- ✓ Autorise l'association à réaliser et utiliser des photos sur lesquelles mon enfant fréquentant le centre de loisirs apparaît pour diffusion sur tout support (internet, revues, autre support de presse) sans que cela occasionne une demande ultérieure de rémunération de ma part.
- ✓ Autorise la structure à consulter mon quotient familial sur le site CAFPRO.
- ✓ Autorise l'association à me faire parvenir des informations relatives à l'accueil extrascolaire de mon enfant par courrier électronique indiquée sur la fiche d'inscription.
- ✓ Autorise les personnes (*bas de page fiche de renseignement*) à venir chercher mon enfant à la sortie de l'accueil extrascolaire et m'engage à informer les personnes habilitées de l'obligation de se munir de leur pièce d'identité. **Pour les mineurs autorisés, les parents doivent également fournir une décharge.**
- ✓ **Autorise mon enfant à rentrer seul**

Fait le :

à

Signature du ou des responsables légaux

Fiche sanitaire de liaison

MINEUR ACCUEILLI

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ ☐ Garçon ☐ Fille

VACCINATIONS

(Le tableau ci-dessous doit être accompagné des copies des pages de vaccinations du carnet de santé sans omettre de mentionner le nom et prénom du mineur concerné)

Vaccins Obligatoires	Date du dernier rappel	Vaccins Recommandés	Dates
Diphtérie		BCG	
Tétanos		Coqueluche	
Poliomyélite		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
		Hépatite B	
		Autres	

- Rappel tous les 5 ans pour les vaccins obligatoires pour les mineurs jusqu'à 13 ans

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Le mineur présente-t-il des troubles de santé ?

Allergies alimentaires :	Non	Oui	Préciser à quoi :
Allergies médicamenteuses :	Non	Oui	Préciser à quoi :
Autres allergies :	Non	Oui	Préciser à quoi :
Asthme :	Non	Oui	
Diabète :	Non	Oui	
Epilepsie :	Non	Oui	
Autres :	Non	Oui	Préciser à quoi :

Le mineur suit-il un traitement médical régulier ? Non ☐ Oui ☐

Si oui, prendre le contact avec le directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI (projet d'accueil individualisé). Les modalités de mise en place de ce protocole seront à discuter avec la direction.

Le trouble de la santé implique-t-il une conduite particulière à suivre en cas d'urgence pendant le déroulement de l'accueil de loisirs ou le séjour avec hébergement ? Non ☐ Oui ☐

Si oui, prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI

Autres difficultés de santé et précautions à prendre (suivi spécialisé, handicap moteur, troubles du comportement, antécédents d'accidents, d'opération ...)

Si oui, prendre contact avec le Directeur pour la mise en place d'un éventuel PAI

Recommandations utiles signalées par les parents (l'enfant ou le jeune porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, problème d'énurésie ...):

Nom du médecin traitant : _____ Numéro de téléphone : _____

PARENT / RESPONSABLE LEGAL

Nom : _____ Téléphone portable : _____
Prénom : _____ Téléphone professionnel : _____
Adresse : _____

Nom : _____ Téléphone portable : _____
Prénom : _____ Téléphone professionnel : _____
Adresse : _____

COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur : **Institut de Formation d'Animation et de Conseil Saint Martin de Crau**

Responsable de l'accueil de mineurs : **BOUTAYEB Karima (Directeur Pôle Jeunesse)**

Coordonnées du Directeur du Pôle Jeunesse : **06.58.70.14.70 – jeunesse.saintmartindecau@dso.ifac.asso.fr**

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil collectif de mineurs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical après consultation d'un médecin, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du mineur.

Date et signature(s) :

Il est rappelé que cette fiche sanitaire de liaison peut être remise sous enveloppe cachetée par les familles au Directeur de l'accueil de mineurs. Les informations communiquées restent confidentielles et seront restituées aux familles ou détruites par le directeur. Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée au Directeur.

Règlement intérieur

Article 1 : Généralité

Le présent règlement s'inscrit dans le cadre de la délégation de service public pour l'organisation, la gestion et la conduite de l'accueil de loisirs (ACM) à destination des 11-14 ans scolarisés sur la commune de St Martin de Crau. L'association Ifac s'engage à respecter dans son fonctionnement l'ensemble des dispositions légales en vigueur, notamment la conformité avec la réglementation imposée par le ministère de la jeunesse et des sports, et en référence aux différentes conventions établies avec les collectivités publiques.

Article 2 : Horaires

L'accueil se fait à la journée, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, durant les petites vacances scolaires d'Hiver, de Printemps, d'Automne ainsi que pendant les grandes vacances d'été (aucun départ avant 17h n'est permis, sauf en cas de rendez-vous médical avec justificatif).

A noter, le pôle jeunesse est fermé durant les vacances de fin d'année.

L'accueil de tous les enfants se déroule dans les locaux du pôle jeunesse mis à disposition situés place Georges Brassens. L'accueil du matin s'effectue entre 8h00 et 9h00 et celui du soir de 17h00 à 18h00.

En accord avec la commune et les familles, et de manière occasionnelle, des soirées à thèmes pourront être proposées. Si un imprévu devait entraîner un retard du responsable légal, pour emmener ou venir chercher l'enfant, le personnel, devra être impérativement informé afin de prendre les dispositions nécessaires. Au-delà de l'horaire de fin, si les personnes habilitées n'ont pas récupéré l'enfant, la direction devra quitter le lieu d'accueil.

En tout état de cause, le maximum sera toujours fait pour sécuriser et rassurer l'enfant, le recours aux services de gendarmerie ne se fera que sous conditions ultimes et extrêmes. Si cela devient fréquent nous serons tenus de prendre des sanctions.

Article 3 : Inscriptions / paiement

Les inscriptions se déroulent aux jours, lieux et horaires indiqués sur les différents supports d'information Ifac, pour chaque nouvelle période. Le portail familles Ifac est également disponible pour toutes les inscriptions dématérialisées.

Les réservations se font jusqu'à la veille midi, dans la limite des places disponibles. Les inscriptions se feront dans la limite des places fixées par l'agrément Jeunesse et Sports.

Les fiches de renseignements sont remplies par les personnes responsables pour chaque enfant participant à l'Accueil de loisirs et est à renouveler pour chaque année scolaire.

Pièces à fournir :

- Fiche annuelle de renseignements
- Fiche sanitaire pour laquelle il est notamment demandé de joindre les photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant
- Attestation d'assurance scolaire en cours préciser s'il y a un régime spécifique un handicap
- Le règlement intérieur signé
- Pour les familles ne dépendant pas du régime général (CAF et régimes assimilés) ou n'ayant pu fournir le numéro CAF, il sera demandé le dernier avis d'imposition ou les 3 derniers bulletins de salaire de chaque personne du foyer.

Tout changement d'adresse ou de situation de famille survenant par la suite devra être signalé au responsable de la structure. Lors de l'inscription de l'enfant, les parents ont l'obligation de déclarer toutes allergies qu'elles soient alimentaires, médicamenteuses ou pathologie à risques (piques d'insectes, asthme...) afin de savoir s'il en résulte un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Si PAI ce dernier doit être impérativement fourni avec la trousse de secours correspondante.

En cas de déclaration incomplète, ou de fausse déclaration, les parents engagent leur seule responsabilité, sans pouvoir rechercher la faute de l'organisateur en cas d'accident à ce risque. De même, ils engagent leur seule responsabilité, s'ils ne signalaient pas en cours d'année, la découverte d'un nouveau risque ou l'évolution du risque existant.

L'inscription de l'enfant sera effective lorsque le dossier sera complet et le paiement effectué.

Les conditions d'admission se font par ordre d'arrivée des dossiers, et ce dans la limite des places disponibles.

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial (QF) des parents ressortissants des régimes CAF ou MSA.

Le montant individuel des participations familles est établi comme suit :

Vacances Journée avec repas

8h00-18h00

Note sur la participation journalière (Cf tableau ci-dessous)

Tranche	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Quotient	0-300	301-400	401-500	501-600	601-700	701-800	801-900	901-1000	1001-1100	1101-1200	1201-1300	1301 et +	
Tarifs+repas	08h00-18h00	3,50 €	5,00 €	6,00 €	6,50 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €	13,00 €	14,00 €	16,00 €	17,00 €

Les participations journalières sont définies selon votre quotient familial. Ce dernier est soit connu à partir du site internet sécurisé de la Caf dont la consultation nécessite votre autorisation préalable, soit à partir du dernier avis d'imposition comprenant le montant des revenus des deux parents déclarés avant toute déduction (année N-1) divisé par 12 mois et divisé par le nombre de parts.

En l'absence de ce justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué par défaut.

La CAF des Bouches-du-Rhône participe au financement de cet accueil de loisirs pour vos enfants.

Le paiement se fait par :

- Chèque bancaire, libellé à l'ordre de l'Ifac
- Chèques vacances
- Ticket CESU

- Espèces contre remise d'un reçu signé par le responsable et par la personne qui règle
- Via le Portail famille Ifac

En cas d'absence de paiement dans les délais impartis et après deux relances, si aucune solution à l'amiable n'a pu aboutir, l'association IFAC, en lien avec le responsable de l'ACM, se réserve le droit d'adresser les factures impayées à son cabinet de mise en recouvrement, et l'enfant ne sera plus accepté.

Article 4 : Activités

L'ensemble des activités organisées par l'accueil de loisirs sera conduit selon les normes fixées par la législation.

Il est convenu, sauf avis médical contraire, que les enfants pourront participer à des activités aussi bien récréatives, que culturelles ou physiques. Les activités sportives sont limitées à l'initiation ou à la découverte d'un sport, en aucun cas à un quelconque entraînement ou compétition.

Article 5 : Repas

Les repas sont pris à la Baisse de Raillon ou en extérieur lors des sorties. Pour les repas spécifiques (PAI...), les familles peuvent fournir le repas et le goûter dans le respect des règles d'hygiènes. (Certificat médical ou PAI à l'appui)

Article 6 : Absences

Toute annulation doit être signalée au plus tôt, pour ne pas nuire au bon déroulement de l'ACM.

Seules les absences justifiées, pour des raisons médicales avec certificat médical du médecin, donneront droit à un avoir pour l'inscription suivante. Cet avoir a une durée de validité de 6 mois. Dans ce cas, il n'y a pas de remboursement et aucun effet rétroactif.

Procédure de remboursement (toutes périodes confondues)

Avec justificatif médical, 100% de la somme remboursée

Article 7 : La vie en collectivité et les sanctions

Toute forme de violences (physiques ou verbales) est interdite.

Si un enfant ne respecte pas cette consigne, il pourra être momentanément isolé du groupe, voire exclu du centre.

Les enfants seront tenus de respecter le matériel mis à disposition. Les dégradations commises par les enfants sont à la charge des parents ou de la personne responsable de l'enfant. Les objets personnels comme les bijoux, argent sont autorisés, sous la responsabilité des jeunes. Les téléphones portables sont tolérés uniquement durant les temps libres (interdits lors des temps d'activités). La navigation sur les divers réseaux sociaux, l'utilisation d'informations ou de photos durant les temps d'activité, d'animation ou de sortie sont strictement interdites sans autorisation de la direction. L'équipe ne peut être tenue responsable des pertes, de vol ou détériorations. Par mesure de précaution pour éviter les confusions, il est préférable d'indiquer le nom de votre enfant sur ses vêtements.

Article 8 : Conditions Sanitaires

Interdiction formelle de mettre un médicament dans le sac de l'enfant.

En cas de traitement médical, les parents doivent :

- 1 - informer la direction
- 2 - fournir l'ordonnance et le médicament dans son conditionnement et la notice.
- 3 - avoir autorisé la direction de l'ALSH à administrer des médicaments prescrits en cas de traitement médical (sur la fiche de renseignements).

Sans ces 2 conditions (ordonnance + accord signé), la direction ne sera pas autorisée par la législation à administrer le soin.

Les enfants malades ou fiévreux ne pourront être reçus à l'ACM. Un délai d'éviction sera également imposé en cas de maladie contagieuse atteignant l'enfant ou l'un de ses frères et sœurs. Un certificat de non-contagion après absence pour maladie sera ensuite à fournir.

Les traitements d'appoint seront administrés à la maison. La direction du centre ou un référent sanitaire (titulaire du PSC1) sont les seules personnes autorisées à donner un traitement lorsque l'ordonnance et les médicaments sont fournis.

Article 9 : Assurances

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Ifac est assurée en qualité d'organisateur pendant le déroulement des activités et des déplacements afférents au fonctionnement du centre de loisirs éducatif. Assurance SMACL n° 287230G

Article 10 : RGPD

Les informations personnelles des familles seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'accomplissement par l'association de ses obligations légales et réglementaires. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles des familles, l'Ifac met en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux salariés de l'association, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement.

Fait le : à

Signature des parents